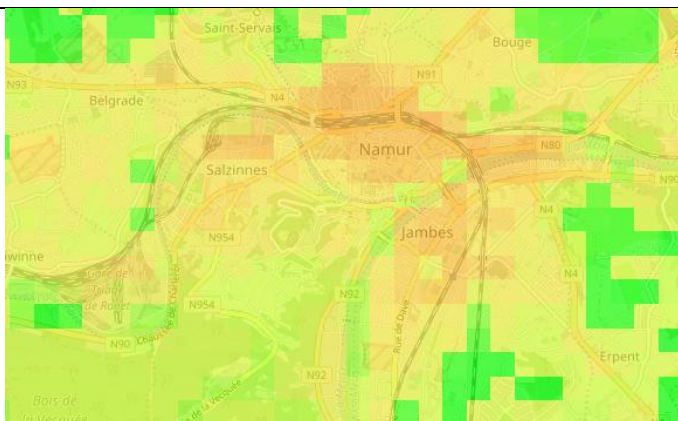


Mesure	<i>Intégrer dans les règles d'urbanisme le changement climatique</i>
Aléa(s) climatique(s) en lien	- X Inondation - X Sécheresse - X Forte chaleur - canicule - X Mouvement de terrain - X Feu de forêt - X Evolution des températures - X Evolution des précipitations
Description	- <i>Lien avec l'aléa</i> Les territoires communaux sont implicitement concernés par l'ensemble des aléas climatiques. L'ensemble des choix d'aménagement – qu'ils soient à grande, moyenne ou petite échelle – ont des influences en plus ou en moins sur les effets des aléas climatiques : ▪ création d'un parking de stationnement : imperméabilisation des sols, ruissellement, renforcement du phénomène d'îlot de chaleur urbain, etc. ▪ création d'un espace vert : cadre de vie plus agréable et services écosystémiques associés (diminution du phénomène d'îlot de chaleur urbain, gestion de l'eau, captation/filtration de la pollution, etc.) ; ▪ etc. - <i>Elargissement du sujet - contextualisation</i> Les communes wallonnes ont différents outils de stratégie territoriale et d'orientation urbanistique : ▪ Le schéma de développement communal (SDC) ; ▪ Le guide communal d'urbanisme (GCU) ; ▪ Le schéma d'orientation local (SOL) La prise en compte des aléas climatiques est implicite pour les territoires. Il s'agit, d'une part, de s'interroger sur le niveau de prise en charge et notamment sur la part résiduelle (conséquences, coût de ce qui n'est pas pris en charge actuellement) et, d'autre part, sur l'évolution du niveau de prise en charge compte tenu du changement climatique (évolution des aléas). Le caractère « très long terme » de l'évolution des territoires (taux de renouvellement urbain entre 1% et 2%) est un facteur devant renforcer la qualité des décisions prises pour les différents aménagements. Enfin, les outils de programmation urbanistique invitent à avoir une vision transversale du territoire, en tenant compte des aléas climatiques, les échelles doivent systématiquement être réinterrogées : écoulement d'eau sur les bassins versants, phénomène d'îlot de chaleur urbain sur la continuité urbanistique, etc. - <i>Présentation de solution(s)</i> Les solutions permettant d'intégrer dans les règles d'urbanisme le changement climatique sont de plusieurs ordres : développer et approfondir la connaissance, sensibiliser les parties prenantes, fixer un cadre pour les logiques de prise en compte. ▪ développer et approfondir la connaissance - Il s'agit d'identifier les liens entre le climat, le futur climat et son territoire : - inondations ; - îlot de chaleur urbain / îlot de fraîcheur ; - état de la biodiversité ; - etc. La démarche « Adapte Ta Commune » permet de faire cette première approche.

	▪ sensibiliser les parties prenantes Si l'objectif final est d'intégrer des éléments en lien avec le changement climatique dans les règles d'urbanisme locales, il est nécessaire de fédérer autour de cette thématique complexe afin d'identifier les compétences, d'améliorer le niveau de connaissance du territoire et, in fine, permettre une appropriation. ▪ fixer un cadre pour les logiques de prise en compte Chaque choix spécifique dans les règles d'urbanisme fait en relation avec le climat au sens large (climat actuel, changement climatique) doit être confronté aux éléments suivants : - <i>Robuste : c'est-à-dire qui fonctionne au sein d'un éventail le plus large possible de futurs climatiques possibles et pas uniquement pour un seul type de scénario (ex : investissement dans des marges de sécurité lors du changement des réseaux de drainage des eaux) ;</i> - <i>« Sans regrets » : c'est-à-dire qui permet de réduire la vulnérabilité au changement climatique tout en ayant des bénéfices immédiats, et ce indépendamment des évolutions futures du climat et leurs incertitudes (ex : amélioration des normes de construction face à l'élévation des températures) ;</i> - <i>Flexible/réversible : c'est-à-dire qui autorisent des réajustements à des coûts acceptables à mesure que le futur se dévoile et que les connaissances se développent (ex : une réduction de la demande en eau plutôt que la mise en place de réservoirs supplémentaires) ;</i> - <i>En synergie avec les objectifs d'atténuation et autres politiques environnementales afin d'éviter les risques de conflit et d'incompatibilité (ex : isolation des bâtiments générant un double dividende en termes d'adaptation et d'atténuation)</i> <i>Source : Objectif Climat, ADEME</i>
Type(s) d'aménagement concerné	X Ville – habitant X Zone d'activités économiques X Zone industrielle X Espace rural X Espace vert
Éléments de coûts	Il s'agit principalement de coût interne à la commune, le dimensionnement dépendant du niveau de connaissance initiale. Des études peuvent néanmoins être nécessaires.
Co-bénéfice(s)	Le développement d'une approche transversale des effets du changement climatique permet de faire des liens avec l'atténuation (par exemple en privilégiant la verdurisation des espaces plutôt que l'imperméabilisation) et la qualité de l'air (développement des espaces verts).
Acteurs concernés	Administrations communales Relais territoriaux : DGO4 (aménagement du territoire et urbanisme)
Facteurs de réussite	Identification des parties prenantes Qualité de la concertation Transmission des informations auprès / formation des aménageurs
Pour aller plus loin	<i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> http://www.wallonie.be/fr/competences/amenagement-du-territoire-et-urbanisme <i>L'adaptation au changement climatique en Wallonie</i> http://www.awac.be/pdf/media/d45dc9_688f8cba7cc5c0ce07157e2a2b489efd.pdf
Mots clefs	<i>Urbanisme – aménagement – concertation – étude – sans regret</i>

Illustration



Représentation de l'îlot de chaleur urbain à Namur / Source : Urban-climate.eu